

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR

COMITÉ DE GESTION

Procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Foy le 2 avril 2002

Présences: Carole Gagné Yves Proulx Jacques Poissant
 Serge Olivier Raymond Deschênes Réjean Barras
 Yves Descôteaux Christiane Poulin Laliberté
 Claude Descoteaux

1. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 septembre 2001

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2001 n'est pas déposé.

2. FUSION MUNICIPALE

On indique qu'il y a eu deux séances du conseil à Ste-Christine concernant le dossier de la fusion. Deux options étaient envisagées, soit la fusion de Ste-Christine avec St-Raymond et la fusion de Ste-Christine avec St-Alban. Le maire de Ste-Christine a annoncé qu'une étude de faisabilité concernant la fusion de sa ville avec St-Alban était en cours et qu'éventuellement il y aurait un référendum sur la question. C'est pour cette raison qu'un rappel auprès des propriétaires du lac Clair a été fait pour que leur nom figure sur la liste électorale.

3. DÉLAI DE 5 ANS POUR CONSTRUIRE

Claude Descoteaux fait lecture d'un document concernant le délai de 5 ans pour construire. On constate que le prolongement de cette durée ne sera possible que si le propriétaire respecte l'ensemble des dispositions des Règlements généraux y compris celle concernant les cabanons. Ce document sera entériné à la prochaine réunion des actionnaires de la Société qui se tiendra le 8 avril prochain pour être ensuite présenté officiellement au comité de gestion pour approbation. Le Comité se déclare satisfait de cette démarche.

4. REFONTE DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

On fait état qu'une nouvelle version des règlements généraux sera produite sous peu. Des précisions quant à la protection de la bande riveraine et concernant la dimension des quais ou débarcadères sont quelques exemples qui seront apportés aux Règlements généraux. On demande de revoir aussi la section concernant le bruit pour qu'il y ait quiétude les fins de semaine, surtout le dimanche.

5. UTILISATION DES SUBVENTIONS REÇUES

Les projets concernant l'utilisation des subventions reçues pourraient être le panneau indicateur concernant les indices de feu et le rafraîchissement du sentier menant aux chutes à l'entrée du lac.

6. CONTRÔLE DE LA BARRIÈRE

Il est indiqué que la chaîne des cadenas appartenant aux contracteurs ne procure pas une utilisation adéquate de la barrière. Les propriétaires devraient remettre temporairement une clé à leur contracteur afin que l'ouverture de la barrière se fasse facilement et sans bris. On fait aussi état que la barrière est souvent ouverte en hiver. Il faudrait informer les propriétaires de la fermer.

7. DÉBOISEMENT EXCESSIF ET DYNAMITAGE

Constatant le dynamitage survenu sur un terrain de la phase 4 qui a occasionné une détérioration de la bande riveraine par le bris de plusieurs arbres, on insiste pour que des mesures spéciales soient prises. Ces mesures devraient apparaître dans les nouveaux règlements généraux. Tout dynamitage devrait être autorisé par la Société et se faire en présence d'un représentant de la Société qui pourra être le gardien. Ce dernier aurait le pouvoir d'arrêter les travaux si des dégâts sont anticipés.

8. SUIVI CABANONS NON RÉGLEMENTAIRES

On décide de ne pas faire de suivi pour les propriétaires dont l'utilisation des cabanons n'est pas réglementaire puisque l'un d'eux est construit, l'autre a l'intention de se construire cet été et l'autre était sur un terrain déjà partiellement dégagé. Dans ce dernier cas, on pourrait lui demander cependant de reboiser pour dissimuler son cabanon.

9. ÉTAT DE LA ROUTE/ENTRETIEN D'HIVER

Les membres du comité qui utilisent la route font état que l'entretien d'hiver est satisfaisant.

10. PÊCHE ET FOSSES SEPTIQUES

Serge Olivier va faire une demande à Roger Savoie pour obtenir les prises de poisson pour l'année 2001.

Yves Descôteaux va transmettre au comité les informations concernant la réglementation applicable quant à la fréquence de la vidange des fosses septiques.

11. VARIA

On demande que les coordonnées (adresse et téléphone) de la Société soient incorporées dans les envois afin de permettre aux propriétaires, si des questions se posent, de communiquer plus facilement avec un représentant.

On fait état que Christiane Poulin Laliberté remplacera Roger Savoie au chapitre de la tenue des finances de l'Association et qu'une résolution doit être produite pour permettre l'ouverture d'un compte à Québec.

Un tour de table est fait quant à la question des chiens qui sont en liberté au lac.

Tous les sujets de l'ordre du jour étant discutés, l'assemblée est levée.

Fait le 10 avril 2002

Yves Descôteaux